

parlement européen

informations



S O M M A I R E

Une déclaration	P
I. Session de novembre	
II. Activités des commissions parlementaires	2
III. Autres informations	3

Secrétariat général du Parlement européen

Publication de la direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Tél. 477. 11

Luxembourg

PE. i. 667

LA FUSION DES COMMUNAUTÉS



L'existence des institutions, comme celle des hommes, est jalonnée d'étapes qu'il faut sans cesse franchir.

Les Communautés l'ont fait à plusieurs reprises déjà. Elles le feront encore le 1er juillet 1968, quand sera mise en place l'union douanière presque complète des six Etats. Elles le feront à nouveau, à une date qu'il n'est pas possible de préciser actuellement, quand une Communauté unique, basée sur un seul et même traité, se substituera aux trois Communautés d'aujourd'hui.

A ce moment là, un progrès essentiel aura été accompli sur la voie de l'unification de l'Europe. Aussi convient-il de se mettre à la tâche sans tarder pour obtenir ce résultat, qui ne manquera pas d'impressionner favorablement l'opinion publique et qui fera apparaître plus clairement, aux yeux de tous, le schéma de mécanismes d'une importance déterminante pour notre destin.

Le processus est d'ailleurs entamé. Le 1er juillet 1967, les Gouvernements se sont tout de même décidés à mettre en vigueur le traité qu'ils avaient signé à Bruxelles deux ans plus tôt, très exactement le 8 avril 1965. Ce traité règle ce que l'on appelle de plus en plus la

"petite fusion", celle des Conseils et celle des Exécutifs. Il a permis aux Six de procéder à l'installation de la Commission unique, Commission composée de quatorze membres pour une période de deux et, éventuellement, de trois ans, calculée à partir du 1er juillet 1967. Après quoi, le nombre des membres sera définitivement de neuf.

On remarquera l'ambiguïté du délai. La période envisagée passe de deux à trois ans si la fusion des Communautés - la "grande", celle-là - n'est pas réalisée auparavant. C'est de cette manière assez curieuse, en la mentionnant en quelque sorte de biais, que le traité de Bruxelles se réfère à l'opération fondamentale que représente la grande fusion.

Opération longue et complexe s'il en est, dont on peut se demander si elle n'exigera que deux ou trois ans ! Selon toute probabilité, le délai final sera plus considérable parce qu'il faudra toucher à de multiples domaines, résoudre maintes questions difficiles et effectuer des options fort délicates avant d'en arriver au traité unique. Le tout, sans préjudice du temps que nécessitera de son côté la procédure de ratification dans toute une série de Parlements nationaux...

Les options auront à s'exercer entre le néo-libéralisme déferlant et le dirigisme méconnu, entre la formule du traité-loi (modèle C.E.C.A.) et celle du traité-cadre (modèle C.E.E.), entre la supranationalité à la façon du traité de Paris de 1951 et la même notion à l'instar des traités de Rome de 1957.

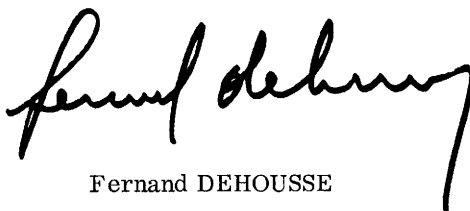
Dès le départ, un autre problème surplombera le débat : celui de savoir s'il faudra ou non lier la fusion des Communautés et l'adhésion de nouveaux Etats, autrement dit faire dépendre la première de la seconde. Le bon sens indique qu'il conviendra à tout le moins de préparer la fusion sans attendre les adhésions, mais il ne sera peut-être pas aisé d'en persuader tout le monde.

Cela fait, il restera à résoudre les questions dites techniques, dont l'énoncé seul souligne l'ampleur : statut commun à établir pour les différentes sources d'énergie, sauvegarde de l'apport scientifique de l'Euratom, etc.

Ce serait en outre faire fi de la nature humaine de s'imaginer que la fusion pourra consister dans une simple consolidation du statu quo, assortie de règles complémentaires quand besoin est. Chacun, sans nul doute, saisira l'occasion de préconiser ses thèses à lui et de les faire pénétrer dans le traité. Dans cet ordre d'idées, on peut notam-

ment s'attendre à une sévère bataille à propos des institutions, en particulier à propos des pouvoirs et de l'élection du Parlement européen.

Bref, les Communautés vont entrer, avec le problème de leur fusion, dans une des phases les plus laborieuses de leur histoire. L'important est que cette phase soit constructive. Rien ne serait pire qu'une entreprise qui ne serait pas conduite à son terme, elle ne réussirait qu'à ébranler l'acquis actuel. Mieux vaudrait même ne pas s'y engager si les sondages faisaient prévoir des impasses sur les points les plus scabreux. Cette éventualité est toutefois peu probable. Dès à présent, le poids des Communautés est tel que le sens de l'histoire penche dans leur direction, donc dans celle aussi de leur fusion et de leur progrès continu.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fernand Dehousse', written in a cursive style.

Fernand DEHOUSSE

Vice-président du Parlement européen
Ancien Président de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe

I. Session de novembre

Les séances que le Parlement européen a tenues du 27 novembre au 1er décembre à Strasbourg ont été plus particulièrement consacrées à l'échange de vues annuel entre le Parlement, le Conseil et la Commission des Communautés européennes ainsi qu'à l'examen du Xe rapport général d'activité de la C.E.E. Les discussions ont porté principalement sur l'élargissement des Communautés et sur l'avenir politique de l'Europe. A l'occasion de la discussion de questions orales, le Parlement s'est prononcé pour une politique européenne de recherche scientifique et technique, a examiné le résultat des négociations tarifaires et commerciales dans le cadre du G.A.T.T. et s'est inquiété du fonctionnement de l'association avec la Grèce. Le Parlement a étudié le rapport d'activité du Conseil d'association C.E.E.-Turquie et s'est prononcé pour le maintien de la paix entre la Grèce et la Turquie. Ensuite, le Parlement a discuté deux rapports concernant les affaires sociales et a examiné différents aspects de la politique commune des transports. Le retard dans la présentation du budget des Communautés a fait l'objet d'un débat à la suite du dépôt de questions orales. Enfin, le Parlement a donné son avis sur plusieurs propositions se rapportant à la liberté d'établissement, à la politique agricole commune et à l'association avec les Etats africains et malgache.

A l'ouverture de la séance du 27 novembre, le président Poher a prononcé l'éloge funèbre de M. A. Wehrer, ancien membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et de M. G. Alric (lib. fr.) membre du Parlement européen de 1958 à 1966.

Echange de vues entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Comme chaque année, le Parlement a eu, le 28 novembre, un échange de vues avec le Conseil et la Commission des Communautés. Ce débat est l'occasion, pour le Parlement, de discuter avec le Conseil de la politique des Communautés sur un sujet choisi à l'avance, d'un commun accord. Or, cette année, comme l'a déclaré le président Poher, le Parlement souhaitait évoquer les perspectives et les chances d'unification politique qui s'offrent encore à l'Europe après la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement à Rome et la fusion des exécutifs. Mais le Conseil a préféré le thème suivant : perspectives de développement des Communautés à la suite de la fusion des institutions. Toutefois,

pour le président du Parlement, la discussion sera politique, car il ne peut être défendu aux parlementaires, représentants élus des peuples des six pays de la Communauté, de répéter avec force que les Communautés économiques ont, avant tout, une finalité politique. Nous avons la mission, a rappelé le président Poher, de préparer l'unification politique de l'Europe. L'Europe politique est une nécessité, car elle peut être un facteur d'équilibre et de paix dans le monde dangereux où nous vivons. Que font les gouvernements des six pays pour que l'Europe puisse s'exprimer demain par une seule voix et devenir une réalité politique ? Voilà la véritable question du Parlement européen.

Le président en exercice du Conseil des Communautés, M. Schiller, dans son exposé introductif, a souligné l'importance de la fusion des institutions qui renforcera chacune des institutions nouvelles, permettra une rationalisation de l'administration, favorisera la compréhension et augmentera l'intérêt que l'opinion publique porte à la construction européenne. Le président du Conseil a, ensuite, exposé les problèmes qui se posent pour la réalisation de l'union économique dans les domaines de l'énergie, de la recherche, de la politique conjoncturelle et de la politique économique à moyen terme. M. Schiller a, également, évoqué les autres politiques communes et les actions à entreprendre en vue de compléter l'union économique. Pour ce qui est de l'élargissement des Communautés et de leurs relations extérieures, le président du Conseil a exposé l'état des travaux actuellement en cours au Conseil.

Le débat qui a suivi cet exposé a été dominé par la question de l'élargissement des Communautés, et par la prise de position du président de la République française au cours de sa conférence de presse du 27 novembre.

Pour le groupe démocrate-chrétien (M. Illerhaus, all., président du groupe) les déclarations du chef de l'Etat français ont été décevantes. Faire un mauvais usage du droit de veto ou en abuser, est commettre un abus de droit. De plus, il est inadmissible d'agiter le spectre de la dissolution de la Communauté européenne. On ne peut pas subordonner l'ouverture de négociations à la solution de problèmes que précisément, des négociations auraient pour tâche de résoudre. Le groupe démocrate-chrétien ne peut envisager qu'une adhésion totale et non une association. C'est pourquoi, il se prononce pour l'ouverture, le plus tôt possible, de négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays qui ont fait acte de candidature. Un autre membre du groupe démocrate-chrétien, M. Pedini (it.) a demandé que les cinq partenaires de la France fassent bloc devant le veto français pour obtenir l'ouverture de négocia-

tions. Seule une Communauté élargie est viable et capable d'être un partenaire valable pour les Etats-Unis.

Le groupe socialiste (M. Metzger, all.) est convaincu que l'adhésion de la Grande-Bretagne n'affaiblirait pas la Communauté, mais la renforcerait. Celui qui, d'emblée, prononce un veto agit, en fait, contre le traité qui prévoit formellement l'adhésion de nouveaux membres. L'adhésion serait, pour la Grande-Bretagne, le moyen d'accorder son économie aux nécessités de l'heure. Le refus de l'adhésion et, encore plus, le refus de commencer les négociations, constituent le refus à l'Angleterre d'une aide nécessaire. Si la France réitère son veto à l'adhésion de la Grande-Bretagne, le groupe socialiste estime que le Conseil devra se prononcer à la majorité sur l'ouverture des négociations. Ainsi seulement, on pourra déterminer les problèmes à résoudre avant une entrée définitive de la Grande-Bretagne dans la Communauté.

Pour le groupe des libéraux et apparentés (M. Rossi, fr.), seules des négociations avec la Grande-Bretagne permettront de dire si les problèmes que soulève son adhésion peuvent ou non trouver des solutions. Les Six doivent se concerter pour établir l'inventaire des difficultés prévisibles et passer ensuite, rapidement, au stade des négociations.

Le groupe de l'union démocratique européenne (M. Terrenoire, fr.) demande comment réaliser la fusion des traités, réviser et renforcer les mécanismes institutionnels, mener à bien l'union économique dans la même période où le Conseil et la Commission seraient engagés dans des négociations des plus ardues. Cela dépasse les possibilités des hommes et du calendrier. Le groupe propose de rechercher une formule qui s'inspirerait d'une idée de transition.

Pour M. de Winter (dém.-chr. belge) les propos du général de Gaulle doivent inciter à la réflexion. Il faut bien constater que "nos amis anglais" n'ont pas facilité les choses. Malgré tout, on doit rechercher le meilleur système (conversations préliminaires, sondages préalables, etc...) afin de préparer tout ce qu'il faut pour qu'un jour la négociation puisse se dérouler. Pour l'orateur, le général de Gaulle ne peut pas sortir de cette alternative : ou bien il accepte la lettre et l'esprit des traités européens et alors il accepte ces conversations préliminaires ou ces sondages, ou bien il estime que l'adhésion de la Grande-Bretagne met en danger le Marché commun, et il doit alors, avec les cinq autres partenaires, faire l'impossible pour renforcer et développer la Communauté.

Cette question de l'adhésion de la Grande-Bretagne a été également évoquée au cours de la discussion du Xe rapport général d'activité de la C.E.E. (voir ci-dessous).

Les autres problèmes qui ont retenu l'attention des différents orateurs se rapportaient notamment à la fusion des traités qui implique des choix politiques délicats dans la situation actuelle. Les problèmes à résoudre dans le cadre de la fusion ont été longuement exposés par M. Dehousse (soc. belge) qui a insisté pour qu'à cette occasion, on n'hésite pas à modifier et à améliorer ce qui existe. Si les orateurs ont été unanimes à souligner les progrès accomplis dans le domaine de l'union douanière, ils n'en ont pas moins constaté qu'il restait encore beaucoup à faire pour obtenir une véritable union économique.

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, a souligné l'identité de vues entre la Commission et le Conseil quant aux politiques à définir et aux travaux à poursuivre en 1968 et a mis l'accent sur la solidarité monétaire des Six qui s'est manifestée à l'occasion de la dévaluation de la livre et qui est un des grands acquis de la Communauté. M. Rey a rappelé la position de la Commission sur la question de l'élargissement des Communautés : nous ne pensons pas que l'état économique de la Grande-Bretagne l'empêche de se joindre à la Communauté. C'est d'ailleurs pourquoi la Commission a conseillé aux gouvernements des Six d'ouvrir les négociations. En terminant, le président de la Commission a souligné la responsabilité mondiale de la Communauté européenne, et a adressé un pressant appel aux six Etats membres pour qu'ils trouvent une solution commune aux problèmes politiques majeurs de l'Europe.

M. Schiller, président en exercice du Conseil, dans sa réponse aux orateurs a tout d'abord rappelé la position de son gouvernement qui est favorable à l'adhésion des quatre pays qui en ont fait la demande. Le gouvernement allemand estime que toutes les questions économiques et financières liées à cette adhésion sont susceptibles de solutions. L'élargissement de la Communauté est un acte qui va dans le sens de l'intérêt général de l'Europe et non dans celui d'un groupe de pays. Le président du Conseil a déclaré que la consolidation interne des Communautés et la fusion des traités devraient permettre que l'élargissement de la Communauté se fasse sans perte de substance. Mais, il n'y a pas de liens entre ces trois tâches. L'Europe est un fait et cela est démontré par les succès obtenus lors du Kennedy round, par la réalisation prochaine de l'union douanière et par l'accord des six ministres quant à la réforme monétaire mondiale. M. Schiller a précisé que les débats au Conseil sur l'élargissement de la Communauté sont peut-être difficiles, mais qu'ils sont orientés vers la recherche d'une solution.

L'activité de la Communauté économique européenne. Dans le cadre de ses pouvoirs de contrôle, le Parlement européen a discuté, le 30 novembre, le rapport général (doc. 137, 1967-1968) de M. Merchiers (lib. belge) approuvé par le Comité des présidents du Parlement et portant sur le Xe rapport général de la Commission de la C.E.E. sur l'activité de la Communauté.

Le rapporteur s'est efforcé de montrer clairement, tant dans les chapitres de fond que dans la conclusion, les résultats qui ont pu être obtenus depuis la mise en vigueur du traité ainsi que les secteurs dans lesquels l'oeuvre d'intégration présente de graves lacunes et retards. Enfin, M. Merchiers a dégagé les grandes lignes du travail qu'il faudra accomplir au cours des prochaines années. Les considérations émises par le rapporteur sont résumées dans la résolution adoptée par le Parlement à l'issue des débats.

Le Parlement constate que la Communauté a enregistré des progrès très importants au cours de l'année écoulée et invite la Commission des Communautés européennes à exploiter à fond tous les avantages de la fusion d'un point de vue tant politique qu'administratif et à jouer sans restriction le rôle politique qui lui est imparti. Le Parlement constate avec satisfaction que la Communauté a franchi, au cours de l'année passée, des étapes importantes sur la voie de l'union économique. Il invite le Conseil et la Commission à tout mettre en oeuvre désormais pour éliminer rapidement et sans exception les obstacles fiscaux et techniques qui s'opposent encore à la libre circulation des marchandises et des capitaux, à la liberté d'établissement et de prestation de services, ainsi qu'à la concentration des entreprises européennes par-delà les frontières, à promouvoir la création d'une forme de société européenne, à garantir une concurrence efficace sur tout le territoire de la Communauté et à veiller à ce que les avantages du Marché commun profitent pleinement aux consommateurs. Le Parlement exige une action énergique ayant pour but de promouvoir la poursuite de l'amélioration des structures dans l'agriculture et d'assurer à la population agricole un revenu équivalent à celui réalisé dans les autres secteurs de l'économie, rappelle le retard existant dans certains secteurs importants de l'intégration économique et souligne notamment qu'un marché intérieur européen véritable ne peut voir le jour en l'absence d'une politique commune de l'énergie ainsi que des politiques prévues par le traité dans le domaine des transports et du commerce extérieur.

Le Parlement est préoccupé par le fait que la politique sociale commune n'a pas suivi le rythme des progrès réalisés dans le secteur économique, prie instamment le Conseil de renoncer à l'attitude réservée qu'il a jusqu'à présent adoptée à l'égard de la plupart des initiatives de

la Commission de la C. E. E. en matière de politique sociale et demande que des progrès rapides soient réalisés pour surmonter la stagnation de la politique dans ce domaine. Le Parlement souligne la nécessité de mener une vaste politique communautaire dans le secteur de la recherche scientifique et de la technologie. Il se déclare satisfait, dans l'ensemble, de l'évolution de l'association avec les pays africains et malgache, et rappelle une fois de plus que la Communauté, en raison de sa puissance économique et de sa position sur le marché mondial, peut et doit apporter une contribution importante à l'épanouissement économique des pays en voie de développement. Le Parlement se félicite du développement de l'association avec la Turquie, et réitère son vif désir de voir rétablir aussi rapidement que possible la démocratie parlementaire en Grèce afin que l'association avec ce pays puisse être poursuivie. Le Parlement souhaite voir entamer, le plus rapidement possible, des négociations visant à permettre l'adhésion des Etats demandeurs, dans le respect de la teneur économique et politique du traité dans son intégralité et des objectifs politiques de la Communauté. Le Parlement souligne l'étroite relation entre les tâches économiques et politiques de la Communauté et son organisation institutionnelle, et insiste sur la nécessité de maintenir sans restriction les bases d'une organisation fédérative amorcée dans le traité et, dans la mesure du possible, d'en poursuivre le développement, notamment par le renforcement de l'élément parlementaire dans le système institutionnel de la Communauté. Il constate que l'Europe ne peut actuellement exercer aucune influence décisive sur l'évolution de la politique mondiale, même lorsque celle-ci touche directement ses intérêts vitaux. L'unification politique est pour les peuples d'Europe le seul moyen d'assumer dans le monde d'aujourd'hui un rôle conforme à leur histoire et à leurs aptitudes. Le Parlement en appelle donc aux gouvernements pour qu'ils instaurent, dans les secteurs non couverts par les traités, une coopération politique efficace, avec pour objectif final une Europe politiquement unie et capable d'assumer entièrement son rôle politique.

Le débat qui a précédé l'adoption de la résolution a porté plus particulièrement, d'une part, sur l'avenir politique de la Communauté européenne, et, d'autre part, sur l'élargissement de la Communauté. Ce sujet a également été au centre des débats lors de l'échange de vues avec le Conseil (voir ci-dessus). Les propos tenus par le Général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 27 novembre, ont été longuement commentés et souvent vivement critiqués.

Le groupe socialiste, par la voix de M. Kriedemann (all.) a constaté que, dans bien des domaines, les tâches essentielles de la Communauté n'ont pas été abordées. Pour le groupe, on doit arriver à une véritable fédération européenne, car il n'y a pas d'autre alternative. On ne

peut, en aucun cas, accepter un quelconque retour au protectionnisme et au nationalisme. Il faut répondre aujourd'hui à la question de savoir dans quelle direction l'Europe s'engage et s'il faut ou non élargir la Communauté. Le groupe insiste sur l'intérêt que constituerait l'élargissement de la Communauté. Le temps n'arrangera pas les choses, le moment est venu de prendre une décision. L'esprit communautaire est mis à rude épreuve. Il faut faire l'aveu de nos faiblesses et il importe de réagir en disant clairement ce qui est.

Pour le groupe démocrate-chrétien (M. Lückner, all.), les objectifs de la Communauté correspondent à quelque chose de plus vaste qu'une simple coopération. La situation politique de la Communauté est moins brillante que sa situation économique et sociale. Pourtant, il ne faut négliger aucun moyen, aucune initiative susceptibles de faire progresser l'Europe politique. Le groupe souligne que les Communautés ont été créées dans l'esprit d'une fédération européenne. Mais ne crée-t-on pas trop d'obstacles en les privant de certaines compétences ? Seule une Europe unie pourra confirmer sa place dans le monde de demain et lui redonner sa force en tant que partenaire à droits égaux parmi les grandes puissances. Les Etats européens ont la volonté d'avoir une indépendance nationale, mais ils n'en ont pas les moyens. Seule une Europe unie disposerait de ces moyens. Des négociations doivent s'ouvrir avec la Grande-Bretagne, lesquelles devraient déboucher sur l'entrée de ce pays dans la Communauté.

De son côté, M. Starke (all.) au nom du groupe des libéraux et apparentés, constate qu'un manque d'unité sur les fondements de la politique européenne vouerait à l'échec un nouvel essor de la Communauté. Un tel désaccord mettrait même en péril, à la longue, tout ce qui a déjà été réalisé au cours des dix dernières années. Le groupe libéral voit dans les demandes d'adhésion une possibilité pour la Communauté de dépasser ses divisions et ses difficultés actuelles. Tous les problèmes posés par de nouvelles adhésions seront plus faciles à résoudre que ceux qui se feraient jour pour la Communauté, s'il n'y avait pas d'adhésion. Personnellement, M. Starke redoute une crise de la Communauté et se demande si l'Europe est véritablement déjà un fait et si ses bases sont suffisamment solides pour pouvoir se permettre de telles crises.

Pour le groupe de l'Union démocratique européenne, (M. Habib Deloncle, fr.) il ne suffit pas que les Etats de la Communauté aient conscience de coexister, selon le terme du rapporteur général, il faut qu'ils aient la volonté effective, traduite en actes, de coopérer dans le quotidien. L'orateur s'est attaché à dissiper les malentendus qu'ont pu créer certains propos prononcés par le Général de Gaulle au cours de sa conférence de presse et a constaté que la volonté d'une Europe indépendante,

dont le Général de Gaulle a parlé le premier, pénètre de plus en plus dans les peuples de la Communauté. M. de Lipkowski (fr.), président du groupe, a souligné que ce qui reste à faire est si important que, pour cimenter définitivement la construction européenne, il est indispensable que l'on prenne un nouveau départ et que se manifeste un véritable sursaut de l'esprit communautaire. Le Parlement devrait proposer aux six gouvernements un plan précis pour la relance de l'Europe politique. En ce qui concerne la place de l'Europe dans le monde, pour M. de Lipkowski, la seule formule valable est celle du partnership ou de l'alliance entre égaux avec les Etats-Unis. D'autre part, on doit répéter sans cesse aux six gouvernements qu'ils se concertent pour déterminer les grandes lignes d'une politique européenne, en espérant que si cette concertation aboutit à définir une politique extérieure commune, les structures suivront et on peut espérer qu'elles évolueront du confédéralisme vers le fédéralisme. Abordant le problème de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, le président du groupe de l'Union démocratique européenne a déclaré : le sentiment comme la raison nous font souhaiter l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe. Mais cette entrée ne doit pas se faire à n'importe quel prix, surtout si ce prix est la dissolution de la Communauté ou sa paralysie intérieure. Il faut imaginer une formule qui incite la Grande-Bretagne à s'adapter, à condition qu'elle soit certaine qu'au fur et à mesure de cette adaptation il y aura l'entrée dans l'Europe. Il ne s'agit pas de trouver un vague statut d'association comparable à celui que la Communauté a avec d'autres pays. Il s'agit de trouver un arrangement spécifique particulier qui n'a de précédent et auquel les six Etats sont parfaitement en droit de donner le contenu qu'ils veulent. Il s'agit en fait de définir une sorte de statut de pré-adhésion. Une deuxième formule peut être mise en oeuvre immédiatement, c'est la création d'une Communauté technologique entre la Grande-Bretagne et la Communauté qui a beaucoup retenu l'attention du gouvernement français. En définitive, il est important de ne rompre, à aucun moment, le dialogue avec les Anglais.

Pour M. Moreau de Melen (dém.-chr. belge), le Général de Gaulle semble croire que la France est seule en Europe et que seul son avis importe. Il paraît oublier qu'il a cinq partenaires, que ceux-ci sont unanimes et qu'ils pensent d'eux-mêmes. Toutefois, l'orateur retient quelques éléments positifs dans le discours de M. de Lipkowski, notamment lorsque celui-ci a dit qu'il fallait retrouver la voie de l'Europe politique et lorsqu'il a fait des propositions concrètes en ce qui concerne la Grande-Bretagne. Ces propositions doivent être étudiées avec soin. C'est aussi l'opinion de M. Raedts (dém.-chr. néerl.)

M. Dröscher (soc. all.) a demandé que l'on tienne le plus grand compte des conditions de vie des agriculteurs. M. Dichgans (dém.-chr. all.),

s'est préoccupé du problème de la concurrence alors que M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) s'est inquiété de la vague d'anti-américanisme qui déferle sur l'Europe et s'est interrogé sur la conception de l'avenir de l'Europe. Le problème de la libre circulation des marchandises a retenu l'attention de M. Sabatini (dém.-chr. it.). M. Dupont (dém.-chr. belge) a insisté sur l'importance du problème des structures dans l'agriculture.

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes, a constaté que l'on était entré dans la période où il ne s'agit plus seulement de construire la Communauté, mais de la gérer. La Commission entend non seulement continuer la construction et la gestion des politiques communes, mais dans un certain nombre de domaines qui, jusqu'à présent, n'avaient pu recevoir un plein épanouissement ou une pleine réalité, elle a l'intention de prendre de nouvelles initiatives. Au sujet de l'élargissement de la Communauté, M. Rey dit sa préoccupation devant la crise qui s'annonce et qui risque, si des solutions communes ne sont pas trouvées, de paralyser les efforts pour constituer un commencement d'union politique. M. Sassen, membre de la Commission, a souligné que la concurrence à l'intérieur de la Communauté, était essentielle pour permettre aux consommateurs de profiter des avantages du Marché commun.

Politique européenne de recherche scientifique et technologique. Le Parlement a décidé de procéder à une discussion commune, le 27 novembre, d'une part, de la question orale avec débat adressée par la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques au Conseil des Communautés, sur la coordination des politiques nationales de recherche des pays de la Communauté et le retard technologique de l'Europe par rapport aux Etats-Unis d'Amérique et, d'autre part, du rapport intérimaire (doc. 146, 1967-1968) de M. Bersani (dém.-chr. it.) fait au nom de la même commission, et relatif à la politique européenne de recherche scientifique et technologique.

M. Pedini (dém.-chr. it.), président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques ainsi que les orateurs parlant au nom des quatre groupes politiques du Parlement ont insisté sur la nécessité pour la Communauté de pratiquer une véritable politique communautaire de la recherche. Seule, une étroite coopération entre les Six permettra à l'Europe de rattraper une partie de son retard sur les Etats-Unis d'Amérique dans ce domaine et favorisera le développement industriel des pays de la Communauté. D'autre part, les groupes politiques se sont prononcés pour une coopération entre la Communauté

et la Grande-Bretagne. Ce pays peut fournir à la Communauté une contribution importante et très fructueuse dans le domaine de la recherche scientifique et de ses applications. Dans cette perspective, la proposition de M. Wilson, Premier ministre britannique doit être accueillie avec tout l'intérêt qu'elle mérite. Plusieurs orateurs se sont préoccupés de l'avenir de l'Euratom. Des décisions doivent être prises à ce sujet, car il ne faudrait pas que l'on aboutisse à un abandon pur et simple des recherches financées dans ce cadre.

M. von Heppe, président en exercice du Conseil de ministres, en réponse à la question orale, a exposé le contenu des décisions prises par le Conseil dans la résolution d'octobre 1967. Le Conseil doit avoir un nouvel échange de vues sur ces questions le 8 décembre prochain. Si la volonté du Conseil trouve rapidement son expression, conformément à ses plans, dans une série de mesures concrètes, on pourra dire que le 31 octobre 1967, les Communautés ont accompli une nouvelle étape sur la voie de leur développement.

M. Hellwig, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a exposé les principaux travaux effectués dans le cadre des trois Communautés, en soulignant que dans le domaine de la recherche scientifique et technique, l'unification et la coordination ne sont intervenues que récemment. L'orateur a ensuite développé les perspectives de développement de la recherche dans la Communauté à la suite de la résolution adoptée par le Conseil et a terminé en soulignant l'importance d'une action communautaire dans ce domaine qui conditionne le développement économique et social de l'Europe.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution qui reprend les principaux points exposés dans le rapport intérimaire de M. Bersani. Le Parlement insiste sur l'importance fondamentale de la politique de la recherche et de la technologie pour le développement de l'économie européenne. Etant donné le retard pris par l'Europe dans ce domaine, le Parlement demande une politique de la recherche qui s'insère dans un programme d'expansion de l'économie européenne. Des initiatives doivent être prises, en priorité, dans les secteurs technologiques de pointe et dans d'autres secteurs particulièrement importants (physique des hautes énergies, séparation isotopique, espace, aéronautique, calculateurs électroniques, etc...). Pour le Parlement, le passage à la phase des réalisations exigera la création d'organismes dotés de pouvoirs appropriés, disposant de l'autonomie financière et coordonnés par un organe communautaire ad hoc. Le Parlement réaffirme la nécessité de préciser le rôle de l'Euratom dans le domaine de la recherche et se déclare convaincu que l'apport du potentiel britannique uni à

celui de la Communauté pourrait fournir une contribution fondamentale à la réduction de l'écart technologique. En outre, les liens existant avec les institutions internationales doivent être mis à profit de la meilleure façon possible. Le Parlement constate avec satisfaction que les gouvernements des Etats membres de la Communauté, en adoptant la résolution du 31 octobre 1967, se sont engagés dans la voie qui mène à un programme d'action commun. La réalisation de ce programme devrait permettre d'obtenir rapidement des résultats concrets et tangibles dans les divers secteurs. Il est souhaitable d'instaurer une confrontation permanente des programmes et des budgets de recherche des six pays afin de développer le caractère communautaire des moyens d'intervention. Enfin, le Parlement demande la création d'un régime adéquat de brevet européen et d'un régime juridique des sociétés européennes et suggère l'institution d'un Fonds européen de développement scientifique et technique ainsi que la création de centres européens de recherche pour les secteurs fondamentaux.

Le résultat des négociations tarifaires et commerciales dans le cadre du G.A.T.T. Les résultats des négociations Kennedy et la portée économique des engagements pris par la C.E.E. dans le cadre de ces négociations ont fait l'objet d'un débat au Parlement européen, le 29 novembre, à la suite d'une question orale posée par M. Kriedemann (soc. all.) au nom de la commission des relations économiques extérieures, laquelle n'a pas encore pu établir de rapport sur cette question en raison du peu d'informations en sa possession.

M. Deniau, membre de la Commission des Communautés, a souligné que la Commission, dans toute la mesure du possible, a informé la commission compétente du Parlement. M. Deniau a ensuite fait un historique des négociations et a précisé les principaux problèmes que l'on avait à résoudre et les résultats obtenus. Pour les produits industriels, la réduction des tarifs est de l'ordre de 35 à 40 % en moyenne. Du côté de la Communauté, aucun droit du tarif douanier ne sera donc supérieur à 24 % ad valorem. Dans le domaine agricole, la négociation s'est traduite par un certain nombre de résultats et surtout par une prise de conscience des problèmes agricoles sur le plan international et par un examen tout à fait nouveau des méthodes. En ce qui concerne l'application des réductions tarifaires, la Communauté procèdera à une réduction de 40 % de la réduction totale le 1er juillet 1968, les 60 % restant seront réduits en trois tranches annuelles égales à partir du 1er janvier 1970. Les concessions tarifaires doivent être intégralement mises en application le 1er janvier 1972.

M. Deniau a parlé ensuite des projets de lois actuellement en discussion au Congrès des Etats-Unis et qui traduisent le souci d'une protection de la production américaine face à la concurrence étrangère. Lorsqu'on analyse les chiffres du commerce entre la Communauté et les Etats-Unis, il est difficile d'admettre, du côté de la Communauté, des accusations de protectionnisme. En ce qui concerne les projets de loi en discussion au Congrès, on ne peut que suivre attentivement les événements. Il est impossible actuellement de dire comment évolueront les discussions. Il convient simplement de dire aux Américains que les résultats de la négociation Kennedy sont considérables et qu'il serait fâcheux et grave de les réduire ou de donner l'impression de revenir en arrière.

M. de Winter (belge) au nom du groupe démocrate-chrétien a demandé l'établissement de contacts étroits entre le Parlement européen et le Congrès américain afin d'aboutir à une meilleure compréhension des positions réciproques.

Au nom du groupe socialiste, M. Vredeling (néerl.) a souhaité que le Parlement soit consulté officiellement par le Conseil sur le résultat des négociations Kennedy et a demandé que l'on reprenne les négociations sur les questions agricoles.

M. Cousté (fr.) au nom du groupe de l'Union démocratique européenne a demandé des précisions sur les tendances protectionnistes qui se font jour aux Etats-Unis, notamment par la demande d'institution de quotas, sur l'aménagement de l'American selling price, sur l'adoption du code international anti-dumping et sur la réponse du gouvernement américain aux protestations de la Communauté en ce qui concerne les projets de loi déposés au Congrès des Etats-Unis. M. Bousquet (U. D. E. fr.) s'est prononcé pour des contacts avec les parlementaires américains.

M. Deniau, membre de la Commission des Communautés, a précisé qu'il devait être possible que la position des Etats de la Communauté soit harmonisée en vue de la Conférence de New Delhi. Il s'agit maintenant de mettre en oeuvre progressivement, pendant quatre ans, les résultats de la négociation Kennedy. M. Deniau ne pense donc pas qu'il soit très sage, à l'heure actuelle, de s'engager dans d'autres mouvements de vaste dimension.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il déplore que, par suite de la fusion des exécutifs il n'ait pas été jusqu'ici possible à la Commission unique de procéder à une étude définitive des résultats des négociations Kennedy. Le Parlement approuve la prise de position de la Commission des Communautés sur les tendances protectionnistes qui se manifestent actuellement aux Etats-Unis. Le Parlement souhaite que les Communautés, de concert avec les forces politiques et économiques des pays responsables du commerce mondial, fassent tous les efforts nécessaires pour s'opposer efficacement à toutes les tentatives de retour à des protectionnismes nationaux.

Association C. E. E. -Grèce

Le 28 novembre, le Parlement a discuté d'une question orale avec débat, présentée par la commission de l'association avec la Grèce qui demande au Conseil des Communautés quelles répercussions la situation politique existant actuellement en Grèce provoque sur le fonctionnement de l'association entre ce pays et la Communauté et sur son développement. M. Schuijt (dém.- chr. néerl.), président de la commission de l'association avec la Grèce, a souligné le contenu politique de l'accord d'association C. E. E. -Grèce, lequel est en danger à cause de l'impossibilité d'un fonctionnement normal de ses institutions et en particulier de son institution parlementaire. M. Schuijt a exposé ensuite les principales préoccupations de la commission d'association : - il ne faut pas associer à nos efforts des Etats qui ne partageraient pas nos idéaux - il est nécessaire de coordonner l'attitude et l'action de la Communauté avec celles de chacun des six Etats membres. Enfin, M. Schuijt a insisté sur l'inquiétude de la commission quant au sort des hommes politiques grecs. La Communauté et les gouvernements doivent aider la Grèce à sortir de cette situation.

M. Schiller, président en exercice du Conseil des Communautés, a rappelé également que l'accord d'association avec la Grèce est aussi un accord politique. Le Conseil a suivi avec attention l'évolution de la situation politique en Grèce. Le ministre a fait remarquer que l'accord d'association reste en vigueur et sa gestion courante est assurée. Le Conseil souhaite le rétablissement des garanties démocratiques et constitutionnelles en Grèce afin que l'association puisse se développer dans un sens favorable.

Association C. E. E. -Turquie

La commission de l'association avec la Turquie a présenté un rapport (doc. 143, 1967/1968) fait par M. Brunhes (lib. fr.) sur les recommandations de la commission parlementaire mixte C. E. E. -Turquie ayant trait au 2e rapport annuel du Conseil d'association. Dans ce rapport, discuté par le Parlement le 27 novembre, la commission parlementaire souligne le caractère politique de l'association, prélude à une adhésion de la Turquie à la Communauté. D'autre part, la responsabilité particulière de la Communauté dans le bassin méditerranéen, du fait de ses relations spéciales avec de nombreux pays de cette région, ne permet pas de concevoir les relations avec tel ou tel pays uniquement dans un cadre bilatéral. C'est pourquoi, le rapporteur demande au Conseil d'as-

sociation d'exposer davantage les résultats obtenus dans un cadre de politique générale en insistant sur la portée politique de l'association avec tous les problèmes qu'elle implique. Le rapporteur estime que, au cours de la 2e année, l'accord d'association a été appliqué dans de bonnes conditions tant sur le plan économique que sur le plan financier. Le rapporteur examine ensuite le contenu des cinq recommandations et formule certaines considérations reprises dans la résolution adoptée par le Parlement.

Celui-ci se félicite du bon fonctionnement et du développement normal de l'association. Il demande : - à être mieux informé des travaux du Conseil et de la Commission concernant le développement de l'association et le passage de la phase préparatoire à la phase transitoire de celle-ci, - la coordination entre l'application du 2e plan quinquennal turc de développement économique avec la politique économique générale à moyen terme de la Communauté, - la coordination des politiques de développement économique des pays associés à la Communauté ou qui, appartenant à la même région, tendent à réaliser avec elle des accords économiques particuliers, - des initiatives pour favoriser la solution des problèmes de la formation professionnelle des travailleurs, en Turquie et dans la Communauté. Enfin, le Parlement demande à la Commission des Communautés de conclure ses études sur les possibilités d'offrir, aux travailleurs des pays associés à la Communauté et tendant à l'adhésion, une priorité sur le marché communautaire de l'emploi par rapport aux travailleurs des pays tiers.

Au cours du débat, plusieurs orateurs ont déploré que les deux Etats associés à la Communauté, la Grèce et la Turquie, s'affrontent actuellement. Dans une résolution, adoptée le 28 novembre, le Parlement invite le Conseil et la Commission des Communautés à s'employer à sauvegarder la paix dans cette partie de l'Europe et prie son président de transmettre aux autorités des pays intéressés les vœux que fait l'institution parlementaire des Communautés pour que, dans l'intérêt de la paix et de l'Europe, une solution humaine soit trouvée, excluant tout recours à la violence et réalisée dans le cadre des accords internationaux.

Les affaires sociales

Le 1er décembre, le Parlement a discuté deux rapports présentés par la commission des affaires sociales : le rapport (doc. 139, 1967-1968) de M. Bergmann (soc. all.) sur l'exposé de la Commission de la C. E. E.

sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1966 et le rapport (doc. 138, 1967-1968) de M. Gerlach (soc. all.) sur la communication de la Commission de la C. E. E. au Conseil concernant les lignes directrices des travaux de la Commission dans le secteur des affaires sociales.

Au cours des débats sur ces deux rapports, les orateurs ont particulièrement souligné le retard de l'intégration dans le domaine social dû à l'insuffisance de l'action du Conseil et au manque de coopération entre les Etats membres. On ne constate aucun progrès dans ce domaine. La Commission doit définir une conception d'ensemble de la politique sociale européenne. Les principales préoccupations des groupes politiques, comme aussi les considérations essentielles contenues dans les rapports, se retrouvent dans les deux résolutions adoptées par le Parlement à l'issue des débats.

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a énoncé les principales actions de la Communauté dans le domaine social en remarquant que, chaque fois que le traité donne des pouvoirs précis à la Commission, celle-ci s'en sert activement. Seule, une politique sociale avancée peut donner toute sa valeur à la construction européenne. Dans les lignes directrices qu'elle a définies, la Commission a voulu manifester une volonté réaliste car il a fallu concilier les pouvoirs que lui donnait le traité avec les possibilités budgétaires. En outre, il a fallu tenir compte des impératifs du progrès économique et des exigences et besoins de chaque Etat membre. D'autre part, il n'y a rien de rigide dans ce programme, seules y sont formulées des orientations. Du fait de la fusion, la Commission a la possibilité de définir l'ensemble de la politique sociale de la Communauté.

Dans la résolution sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1966, le Parlement demande au Conseil d'aboutir à des décisions permettant de favoriser l'harmonisation et de combler le retard du secteur social, afin d'assurer, dans la Communauté, un ordre et un équilibre social en harmonie avec les progrès réalisés sur le plan économique. Les institutions communautaires doivent mettre mieux à profit les possibilités qu'offrent les traités dans le domaine social. La Commission doit se préoccuper notamment des aspects sociaux des politiques communes. Le Parlement énumère ensuite dans la résolution, toute une série d'actions à entreprendre afin que la Communauté soit dotée d'une véritable politique sociale correspondant aux buts des traités.

La deuxième résolution sur les lignes directrices des travaux de la commission dans le secteur des affaires sociales, invite la Commis-

sion à prendre un certain nombre de mesures dans le domaine social et principalement à élaborer une conception d'ensemble de politique sociale qui définisse des objectifs modernes et progressistes. Le Parlement invite les gouvernements des Etats membres à se conformer plus strictement aux recommandations de la Commission et à manifester ainsi leur volonté politique d'harmoniser, dans le progrès, leur politique sociale.

La politique des transports

Le 29 novembre, le Parlement a discuté un rapport intérimaire (doc. 140, 1967-1968) fait au nom de la commission des transports par M. Seifriz (soc. all.) sur la politique commune du trafic portuaire. Le rapport a été présenté en séance par M. Laan (soc. néerl.) président de la commission des transports, M. Seifriz n'étant plus membre du Parlement. La commission, considérant le volume total des marchandises qui arrivent ou partent des installations portuaires, par voie d'eau, chemin de fer et par route, a estimé que le problème du trafic portuaire devait être étudié au niveau communautaire. Le rapport intérimaire de la commission contient une riche documentation sur les ports maritimes dans la C. E. E. et étudie, dans trois parties, le trafic aux entrées et aux sorties des ports maritimes de la C. E. E., le trafic marchandises dans les ports maritimes de la C. E. E. et le trafic maritime des ports de mer de la C. E. E.

M. Bodson, membre de la Commission des Communautés, a déclaré qu'une politique communautaire du trafic portuaire s'imposait afin d'éviter des effets indésirables dans le domaine de la concurrence. Toutefois, M. Bodson a fait remarquer que le traité limite l'action de la Commission, à moins d'un mandat formel et unanime du Conseil.

Le Parlement a adopté la résolution présentée par la commission des transports. Dans cette résolution, le Parlement se prononce pour une politique commune du trafic portuaire, élément indispensable d'une politique commune des transports.

Le Parlement devait également discuter de l'état de la mise en oeuvre de la politique commune des transports à l'occasion d'une question orale avec débat posée à la Commission des Communautés européennes par la commission des transports du Parlement. Etant donné, d'une part, que la Commission unique, comme l'a souligné M. Bodson, n'a encore eu aucun contact avec les ministres des transports des Etats membres et que, d'autre part, ceux-ci doivent se réunir au milieu du

mois de décembre, M. Laan, président de la commission des transports, a accepté que le débat sur cette question soit reporté à la session de janvier 1968 du Parlement européen.

Le 1er décembre, sur rapport (doc. 156, 1967-1968) de M. de Winter (dém.-chr. belge) fait au nom de la commission économique, le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de règlement portant prorogation du délai de non-application aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable du règlement n° 17 du Conseil qui se rapporte aux règles générales de concurrence.

Questions budgétaires et administratives

Aux termes du traité de fusion d'institutions des Communautés, entré en vigueur en juillet 1967, la nouvelle Commission unique doit procéder à une rationalisation de ses services. D'autre part, cette Commission doit également transmettre au Conseil un avant-projet de budget de fonctionnement des Communautés en temps opportun afin que le Parlement puisse donner son avis et que le Conseil puisse l'adopter avant le 31 décembre. Or, si la Commission a bien transmis au Conseil l'avant-projet de budget de fonctionnement des Communautés, il ne l'a accompagné que d'un organigramme constitué par la somme des trois tableaux des effectifs des anciens exécutifs. Dans ces conditions, le Conseil ne s'est pas considéré en mesure de discuter et d'adopter un projet de budget et de le transmettre au Parlement. Avant de se prononcer sur le budget de fonctionnement des Communautés, le Conseil veut être en possession d'un organigramme rationalisé à la suite de la fusion des deux Commissions et de la Haute Autorité.

Préoccupée par cette situation, la commission des finances et des budgets du Parlement a décidé de poser deux questions orales avec débat à la Commission des Communautés au cours de la séance du 28 novembre. La première question présentée par M. Leemans (dém.-chr. belge), rapporteur du budget de fonctionnement des Communautés, porte sur le retard apporté à l'élaboration de ce budget et ses répercussions sur les activités à entreprendre par la Commission des Communautés en 1968. M. Coppé, membre de la Commission des Communautés, a exposé les grandes lignes des propositions faites par la Commission au Conseil afin qu'un accord puisse être trouvé pour que la Communauté ait un budget en temps utile. Le système des douzièmes provisoires serait préjudiciable à la bonne marche des travaux des Communautés.

La deuxième question présentée par M. Rossi (lib. fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, porté sur la rationalisation des services de la Commission des Communautés et des questions statutaires. M. Rossi et d'autres orateurs ont insisté pour que la Commission prenne rapidement des décisions et qu'elle présente un organigramme rationalisé. On ne peut faire grief au Conseil de ne pas s'être prononcé sur le budget dans l'attente d'un tableau des effectifs qui ne soit pas la somme des tableaux des effectifs précédents des trois anciens exécutifs. Le Parlement a critiqué également la procédure suivie par la Commission pour établir l'organigramme unifié.

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission des Communautés, a rappelé que le traité de fusion prévoit un délai maximum d'un an pour la rationalisation des services. La Commission n'est donc pas en retard, d'autant plus qu'elle a eu à s'occuper, depuis sa mise en place, de nombreuses autres questions. La Commission sera en mesure de transmettre au Parlement un organigramme complet au mois de mars.

Liberté d'établissement

Consulté par le Conseil sur une proposition de directive concernant la réalisation de la liberté d'établissement pour les activités non salariées de distribution de films, le Parlement a, le 1er décembre, sur rapport (doc. 141, 1967-1968) de M. Carcassone (soc. fr.) fait au nom de la commission juridique, donné un avis favorable à la proposition qui lui était soumise. Le Parlement a demandé la réalisation du droit d'établissement pour les producteurs de films et la suppression des restrictions aux prestations de service en matière cinématographique. Il a également demandé l'interdiction des aides discriminatoires accordées par les Etats membres et une politique communautaire d'aide. Enfin, le Parlement a demandé aux Etats membres de permettre aux ressortissants des pays de la Communauté de bénéficier des mêmes conditions que les nationaux en ce qui concerne l'affiliation aux organisations professionnelles de droit privé.

Questions agricoles

Le Parlement a donné un avis favorable à plusieurs propositions de la Commission des Communautés transmises par le Conseil pour avis :

- proposition de règlement concernant la modification des règlements relatifs à l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes. Rapport (doc. n° 142, 1967-1968) de M. Mauk (lib. all.) au nom de la commission de l'agriculture;
- proposition de règlement modifiant un règlement concernant la restitution à accorder aux produits laitiers contenus dans la lactoalbumine exportée vers les pays tiers. Rapport (doc. 150, 1967-1968) de M. Dupont (dém.-chr. belge) au nom de la commission de l'agriculture;
- proposition de règlement complétant les règlements concernant la restitution à accorder aux produits du secteur des céréales exportés sous la forme de sorbitol et à certains produits du secteur du sucre exportés sous la forme de mannitol et de sorbitol. Rapport (doc. 157, 1967-1968) de M. Dupont (dém.-chr. belge) au nom de la commission de l'agriculture.

Le rapport (doc. 147, 1967-1968) fait par M. Bading (soc. all.) au nom de la commission de l'agriculture sur une proposition de règlement concernant les groupements de producteurs agricoles et leurs unions a été renvoyé en commission ainsi que les nombreux amendements à la proposition de résolution.

Produits originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M.

Le 29 novembre, le Parlement européen a adopté une résolution faisant suite au rapport (doc. 154, 1967-1968) fait par M. Carboni (dém.-chr. it.) au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache associés sur une proposition de règlement prorogeant un règlement relatif au régime applicable aux produits transformés à base de céréales et de riz originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. Le Parlement estime que le rapport établi, dans les règlements agricoles communautaires, entre les prix pratiqués sur le marché mondial pour le maïs et l'orge et celui payé par la Communauté pour le manioc et les dérivés de manioc qu'elle importe des E. A. M. A. et des P. T. O. M., est en fait préjudiciable aux relations commerciales avec ces pays, et, par conséquent, contraire à l'esprit de la Convention de Yaoundé. Le Parlement propose donc d'appliquer à ces importations la franchise de prélèvement conformément au règlement concernant les importations de fécule de manioc.

Désignation de représentants au Parlement européen

Le 27 novembre, le Parlement européen a validé les mandats de MM. Loustau, Naveau, Spénale et Vals, qui étaient déjà membres du Parlement européen et de M. Mitterand, tous membres du groupe socialiste, désignés par l'Assemblée nationale française le 24 octobre 1967.

° °

Sous réserve d'une convocation anticipée du Parlement pour le vote du budget des Communautés pour 1968, le Parlement tiendra ses prochaines séances du 22 au 27 janvier 1968.

II. Activités des commissions parlementaires

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scelba (dém.-chr. it.)

6 et 9 novembre à Bruxelles - 27 novembre à Strasbourg

Traité de non-prolifération des armes nucléaires. La commission prend acte avec satisfaction de la position commune de l'Italie, de l'Allemagne et du Benelux sur l'article 3 du traité : sauvegarde des pouvoirs de contrôle de l'Euratom.

Situation politique en Grèce : Voir ci-dessous, commission de l'association avec la Grèce.

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Président : Mme Elsner (soc. all.)

9 novembre à Bruxelles - 28 novembre à Strasbourg

Non-application du règlement concernant la concurrence aux transports par route et par voie navigable. Adoption du rapport de M. de Winter (dém.-chr. belge) sur une proposition de règlement de la Commission européenne (Voir 1ère partie).

Désignation de rédacteurs d'avis : M. Bersani (dém.-chr. it.) à la commission de l'agriculture sur les programmes communautaires pour la section orientation du F. E. O. G. A. - M. Riedel (dém.-chr. all.) à la commission des finances et des budgets sur les problèmes généraux posés par le financement des institutions des Communautés et par l'intégration européenne - M. Hougardy (lib. belge) à la commission des finances et des budgets sur le calcul des taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires (art. 97 traité C. E. E.).

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spénale (soc. fr.), réélu le 29 novembre.

6 novembre à Bruxelles - 29 novembre à Strasbourg

Budget de fonctionnement des Communautés. La commission a décidé de poser une question orale avec débat à la Commission (rapporteur : M. Leemans, dém.-chr. belge). (Voir 1ère partie).

Rationalisation des services de la Commission des Communautés et statut des fonctionnaires. La commission a posé une question orale avec débat à la Commission (rapporteur : M. Rossi, lib. fr.) (Voir 1ère partie).

Désignation de M. Artzinger (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur des projets de règlement et de résolution concernant les impôts et accises frappant les tabacs manufacturés.

Budget de recherche et d'investissement de l'Euratom pour 1968. La commission s'inquiète du retard intervenu dans la préparation de ce budget.

Nomination de M. Spénale (soc. fr.) comme rapporteur sur les problèmes généraux du financement des institutions des Communautés.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

23-24 octobre, 9-10 et 22 novembre à Bruxelles - 30 novembre à Strasbourg

Adoption des rapports : - de M. Bading (soc. all.) sur une proposition de règlement concernant les groupements de producteurs agricoles et leurs unions (voir 1ère partie) - de M. Mauk (lib. all.) sur des propositions de modifications des règlements relatifs à l'organisation des marchés des fruits et légumes (voir 1ère partie) - de M. Dupont (dém.-chr. belge) sur une proposition de règlement modifiant un règlement relatif à la restitution à accorder aux produits laitiers contenus dans la lactoalbumine exportée vers les pays tiers (voir 1ère partie) - de M. Dupont (dém.-chr. belge) sur des propositions de règlements concernant le mannitol et le sorbitol (voir 1ère partie).

Négociations commerciales et tarifaires dans le cadre du G.A.T.T.
Echange de vues en relation avec la question orale posée à la Commission (voir 1ère partie).

Politique commune dans le secteur de la pêche (rapporteur : M. Kriedemann, soc. all.). Premier examen d'une proposition de résolution : la pêche a besoin de mesures d'organisation communautaires.

Groupe de travail "pêche". Réunion les 6 et 7 novembre à La Haye : entretiens avec les représentants des organisations professionnelles néerlandaises de la pêche.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém.-chr. all.)

25 au 27 octobre à Heerlen - 3 novembre à Bruxelles - 7-8 novembre à La Haye - 23-24 novembre à Bruxelles

Adoption du rapport de M. Bergmann (soc. all.) sur l'exposé de la Commission de la C.E.E. concernant l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1966 (voir 1ère partie).

Application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.
Adoption du rapport de M. Troclet (soc. belge) sur la proposition de règlement de la Commission européenne : approbation du projet de règlement qui reprend, dans une seule proposition, les différents règlements promulgués depuis 1959 et procède, à cette occasion, à une révision générale des textes. Une harmonisation des diverses législations nationales en matière de sécurité sociale devra intervenir rapidement. Le rapport sera discuté au cours de la session de janvier 1968.

Définition communautaire de l'état d'invalidité donnant droit à des prestations.
Adoption du rapport de M. Merchiers (lib. belge) sur un projet de recommandation de la Commission européenne : approbation du projet - intérêt d'une définition communautaire afin d'empêcher une évolution divergente des dispositions prises par les Etats membres. Le rapport sera discuté au cours de la session de janvier 1968.

Aspects sociaux de la politique commune dans le secteur de la pêche.
Adoption d'un avis à la commission de l'agriculture (rédacteur : M. Vredeling, soc. néerl.) : avis positif sur les propositions de la Commission européenne.

Programmes communautaires pour la section orientation du F.E.O.G.A.
Adoption de l'avis rédigé par M. Van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) à la commission de l'agriculture : ces programmes apportent une contribution à l'adaptation du niveau social de l'agriculture à celui des autres secteurs de l'économie - demande de mesures communautaires appropriées en faveur des travailleurs qui seront lésés par l'exécution des programmes.

Additifs dans l'alimentation des animaux. Examen de l'avis rédigé par M. Angioy (lib. it.) et destiné à la commission de l'agriculture : décision de procéder à une audition d'experts avec cette commission.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (U.D.E. fr.)

10-14 et 23 novembre à Bruxelles - 28 novembre à Strasbourg

Négociations commerciales et tarifaires dans le cadre du G.A.T.T. : décision de poser une question orale avec débat à la Commission européenne (voir 1ère partie).

Recommandation de la commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie. Adoption d'un avis rédigé par M. Bading (soc. all.) : sous réserve de quelques observations, la commission approuve les recommandations (voir 1ère partie).

Relations commerciales entre la Communauté et les pays à commerce d'état de l'Europe orientale. (rapporteur : M. Hahn, dém.-chr. all.) : harmonisation de la politique extérieure des Etats membres à l'égard de l'Europe orientale.

Préparation de la 2e session de la C.N.U.C.E.D. Réunion commune avec la commission des relations avec les pays africains et malgache : évaluation de la situation du commerce international - politique à mener en faveur des produits de base - expansion et diversification des exportations du tiers-monde - financement du développement - réfor-

me du système monétaire international. Il faut aboutir à une attitude commune des Six au sein de la Conférence.

Nomination de membres chargés de suivre : - les relations de la C. E. E. avec la Yougoslavie (M. Laan, soc. néerl.) - les relations de la C. E. E. avec l'Indonésie (M. Westerterp, dém.-chr. néerl.).

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président; M. Deringer (dém.-chr. all.)

30 octobre et 13 novembre à Bruxelles

Liberté d'établissement pour les activités non salariées de distribution de films. Adoption du rapport de M. Carcassonne (soc. fr.) sur une proposition de directive de la Commission européenne (voir 1ère partie).

Adoption d'un avis rédigé par M. Burger (soc. néerl.) à l'intention du bureau du Parlement sur la procédure selon laquelle le règlement n° 37/67 du Conseil (Fonds social européen) a été adopté.

Désignation de rapporteurs : M. Burger (soc. néerl.), rapport relatif aux aspects juridiques d'actes n'entrant pas dans les catégories prévues aux articles 189 du traité C. E. E. et 161 du traité C. E. E. A. : décisions des représentants des Etats membres au sein du Conseil et résolutions du Conseil - M. Jozeau-Marigné (lib. fr.), rapport relatif aux procédures communautaires d'exécution du droit communautaire dérivé (C. E. E.).

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Pedini (dém.-chr. it.)

23-24 octobre à Bruxelles - 7 novembre à Paris - 14 novembre à Bruxelles

Politique européenne de recherche scientifique et technologique. Examen et approbation du rapport de M. Bersani (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

Favorable à la création d'une usine européenne de séparation isotopique, la commission a pris acte avec intérêt de la déclaration faite par le président de la République française à Pierrelatte le 6 novembre 1967.

Coopération européenne dans le secteur technologique. Echange de vues avec des personnalités britanniques en rapport avec la proposition du Premier ministre britannique, M. Wilson, de créer une Communauté technologique européenne entre les Six et la Grande-Bretagne : souhait de nouveaux colloques pour arriver à une union des forces de la Communauté européenne et de la Grande-Bretagne dans ce secteur. Cette union pourra apporter une contribution fondamentale à la réduction du retard technologique de l'Europe.

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Laan (soc. néerl.)

26-27 octobre à Bonn - 10 novembre à Bruxelles - 27 novembre à Strasbourg

Politique commune de trafic portuaire. Adoption du rapport de M. Seifrizz (soc. all.) (voir 1ère partie).

Politique commune des transports. Décision de poser une question orale avec débat à la Commission européenne sur l'état de la mise en oeuvre de cette politique (voir 1ère partie).

Séance de travail avec M. G. Leber, ministre allemand des transports et les membres de la commission des transports du Bundestag : possibilités d'aborder, sans retard, la réalisation d'une politique européenne des transports - aspects européens de la politique des transports de la République fédérale; M. Leber a assuré que cette politique s'insérerait dans une future politique européenne des transports et que les consultations prévues par le traité C. E. E. seraient prochainement entamées.

Adoption de l'avis de M. Laan (soc. néerl.) à la commission économique, sur une proposition de règlement concernant la non-application du règlement relatif à la concurrence aux transports par route et par voie navigable (voir 1ère partie).

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Schuijt (dém.-chr. néerl.)

9 novembre à Bruxelles

Situation politique en Grèce. Réunion commune avec la commission politique. Rapport de M. Schuijt sur l'échange de vues avec M. Roussos, représentant du gouvernement grec auprès de la C.E.E. et M. Rodopoulos, ancien président de la Chambre des députés de Grèce. En prenant acte du calendrier établi par le gouvernement grec pour le retour à la démocratie parlementaire, la commission a estimé que ce n'était pas suffisant pour revenir à une normalisation des relations entre la Grèce et la C.E.E. C'est pourquoi, elle a renvoyé, après le rétablissement de la démocratie parlementaire en Grèce, l'examen d'une proposition de règlement relative aux importations de Grèce des produits transformés à base de fruits avec addition de sucre.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. Moreau de Melen (dém.-chr. belge)

13 novembre à Bruxelles

Examen et approbation du rapport de M. Brunhes (lib. fr.) relatif à la recommandation de la commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie sur le 2e rapport annuel du Conseil d'association (voir 1ère partie).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président : M. Thorn (lib. lux.)

14 novembre à Bruxelles - 27 novembre à Strasbourg

Résultats de la réunion de la commission paritaire à Bamako. Problèmes que susciterait l'éventuelle création d'un fonds de stabilisation des produits tropicaux de l'Association : gestion et ressources.

Préparation de la 2e session de la C.N.U.C.E.D. : satisfaction quant au front commun formé à Alger par les Etats africains associés à la Communauté - nécessité de répondre avec vigueur aux attaques menées par M. Prebisch contre le système préférentiel eurafricain. Réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures sur ce sujet (voir plus haut).

Examen et adoption du rapport de M. Carboni (dém.-chr. it.) relatif à une proposition de prorogation du règlement concernant les produits transformés à base de céréales et de riz originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. (voir 1ère partie).

III. Autres informations

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président : M. Pflerhaus (all.)

16 au 18 novembre à Luxembourg

Perspectives du développement des Communautés après la fusion des institutions. Sur la base des exposés de M. Grégoire, ministre luxembourgeois des affaires étrangères, et de M. Coppé, membre de la Commission européenne, le groupe a traité de manière approfondie les problèmes de la consolidation économique de la Communauté après la mise en place de l'union douanière le 1er juillet 1968, de la fusion des traités et des questions politiques et institutionnelles qui en résultent.

Les négociations avec la Grande-Bretagne devraient être engagées le plus tôt possible. L'ouverture de ces négociations ne devrait pas être subordonnée à des conditions préalables injustifiées.

Au sujet de la fusion des traités, le groupe instaurera une commission d'étude afin d'élaborer un avis sur les aspects du nouveau traité. Le groupe ne traitera pas seulement des actuels domaines de la politique communautaire, mais aussi de la recherche et de la technologie ainsi que de la coopération politique en Europe.

Résultats des négociations dans le cadre du G.A.T.T. Exposé de M. Bech (lux.) : résultats peu satisfaisants dans le secteur agricole - demandes protectionnistes récemment présentées au Congrès des U. S. A.

Situation sociale dans la Communauté, Rapport de M. Müller (all.) : nécessité de prendre rapidement des initiatives et de réaliser des progrès dans le domaine de la politique sociale, trop négligée jusqu'ici. Création d'un groupe de travail pour suivre ces questions.

GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président : P. Plevén (fr.)

20 et 21 novembre à Berlin

Bilan de l'évolution de la situation sociale dans la Communauté européenne (rapporteur : M. Angioly, it.). Résolution adoptée par le groupe : résultats positifs incontestables - mais promouvoir une politique sociale plus résolue tendant à l'harmonisation dans le progrès. Le groupe regrette l'absence des politiques communautaires nettement définies dans certains secteurs en régression, du fait de l'évolution technique. Le groupe demande : solidarité communautaire en faveur des régions périphériques ou à grande natalité - réforme du Fonds social - politique communautaire plus systématique en faveur des travailleurs migrants - réunions plus régulières des ministres du travail de la Communauté - accentuer la politique de croissance économique dont dépend la réalisation des objectifs sociaux du traité de Rome.

Elargissement de la Communauté et ses rapports avec l'Est (rapporteur : M. Berkhouwer, néerl.). Résolution adoptée par le groupe : favorable à tout élargissement qui se situe dans l'esprit du traité de Rome et respecte les décisions et les réalisations déjà acquises, le groupe est en faveur - d'un échange de vues entre les Six pour dresser l'inventaire des questions à résoudre - de négociations avec les pays candidats. Mais cela ne doit pas ralentir le progrès et le développement de la Communauté. Il est urgent de passer, dans tous les domaines, de l'union douanière à l'union économique de l'Europe, ce qui implique la concertation des politiques et des tâches. Il faut s'engager au plus vite dans une coopération entre la Communauté et les pays candidats dans le domaine de la recherche scientifique et de la technologie.

Le groupe se prononce pour la création d'un Comité de coopération entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, chargé de procéder à des consultations permanentes sur les questions économiques et culturelles d'intérêt commun.

CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

La Conférence parlementaire de l'association qui groupe des représentants des parlements des Etats africains et malgache associés à la Communauté et des représentants du Parlement européen se réunit à Strasbourg du 4 au 8 décembre 1967. Le numéro 6 de "Parlement européen - Informations" sera consacré aux travaux de la Conférence.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg - Tél. 11. 28. 81

PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles - Tél. 227. 22. 28

ROME, via del Corso, 184 - Tél. 67. 05. 07